

# Village Saint-Exupéry

Plateau de la Mayenne secteur d'Avrillé





## Christian GILLET

Président du Département  
de Maine-et-Loire

Président d'Alter Public

Dans le cadre de ses compétences, le département s'engage toujours plus dans le domaine de la solidarité. C'est aujourd'hui une nécessité pour bon nombre de nos concitoyens.

La relocalisation du Village Saint-Exupéry entre dans cette priorité. Les bâtiments actuels rue de Frémur ne sont plus conformes aux normes d'accessibilité et aussi plus adaptés pour accueillir de manière satisfaisante des jeunes âgés de moins de 14 ans. Les conditions de sécurité sont précaires, l'isolation thermique et phonique n'est pas performante, le Village manque d'espaces de jeux intérieurs et extérieurs bien identifiés et adaptés. Nous avons donc souhaité créer un nouvel espace plus à même de répondre aux besoins de l'enfant quant aux conditions matérielles de l'accueil : intimité, respect des besoins en adéquation avec les âges.

Si le souhait était là, la mise en place a été difficile. En effet, et comme chacun le sait dorénavant, le désengagement de l'État a des répercussions sur nos moyens. Or la construction d'un tel village représente un coût non négligeable pour les finances du département. Il a donc fallu ajourner de quelques mois le projet pour le faire redémarrer cette année.

Ce Village va donc prendre place au cœur du plateau de la Mayenne, à proximité immédiate de Terra Botanica. Ce village s'il a été conçu par des architectes dont je salue le travail est aussi le fruit d'un travail collectif mené avec les professionnels du social. Un projet d'établissement en résonance avec la modernité du schéma départemental Enfance Famille et soutien à la parentalité a été mis en place.

En posant la première pierre de ce village, le département de Maine-et-Loire est fier d'offrir aux enfants un nouveau cadre de vie, mieux conçu et capable de les accueillir dans les meilleures conditions.





## Présentation générale

Le Village Saint-Exupéry (VSE) est le foyer départemental de l'enfance du Maine-et-Loire. Etablissement public rattaché à la Direction du Développement Social et de la Solidarité (DDSS), service du Département de Maine-et-Loire, le VSE a une mission d'accueil d'urgence, d'observation et de proposition d'orientation, dans le respect de l'autorité parentale. Il a une capacité d'accueil de 107 enfants âgés de quelques jours à 14 ans, en unités de vie, en familles d'accueil ou en maisons d'accueil. 170 professionnels éducatifs, administratifs et logistiques participent à cet accueil 365 jours par an et 24 heures sur 24.

Installé depuis plus de 30 ans rue de Frémur à Angers, le village va déménager vers un site plus vaste et mieux adapté à sa fonction, sur le plateau de la Mayenne, à Avrillé en bordure du boulevard Adrienne Bolland. Après un concours d'architectes lancé en 2012, c'est l'agence menée par le cabinet Durand Menard Thibault Architectes qui a été retenue.

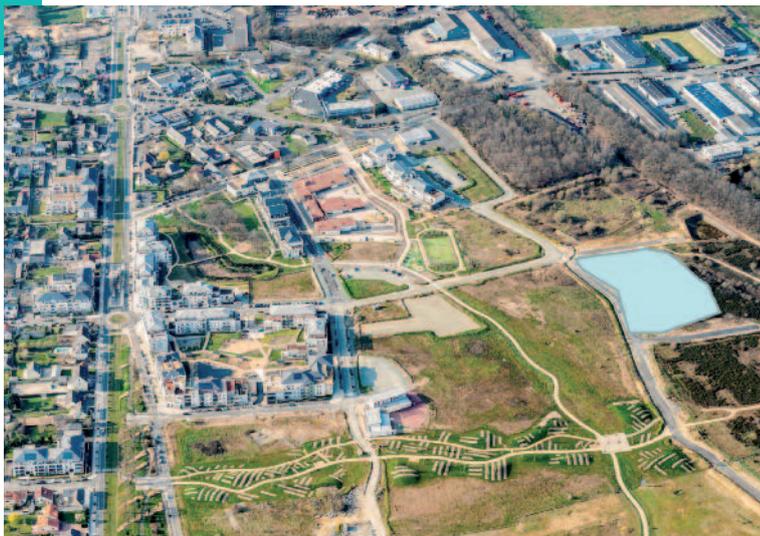
## Les missions du foyer départemental de l'enfance

Le foyer départemental de l'enfance du Maine-et-Loire a trois missions :

- accueillir (parfois en urgence) les mineurs en danger dans le département ;
- observer les enfants durant leur séjour au Foyer afin d'identifier les origines de la crise familiale ayant conduit au placement et d'amorcer un travail éducatif avec les enfants et les parents ;
- proposer une orientation adaptée à la problématique de l'enfant et à la situation familiale. En fonction de ces deux paramètres, les équipes éducatives peuvent proposer un maintien du placement dans un autre établissement, dans une famille d'accueil ou, parfois, un retour en famille si les motifs du placement ont disparu.

Les enfants sont accueillis au foyer départemental de l'enfance pour une durée moyenne de six mois. Durant cette période, les équipes éducatives de l'établissement vont construire avec l'enfant et ses parents une relation basée sur le respect, l'écoute et l'accompagnement afin de travailler sur les motifs du placement. L'objectif visé est de reconstituer les conditions favorables pour permettre à l'enfant de retourner dans sa famille. En fonction des difficultés sociales et familiales des parents, le retour de l'enfant à son domicile peut prendre plus ou moins de temps.





## Un nouveau lieu sur la ville d'Avrillé

Le site choisi pour l'implantation du village Saint-Exupéry sur le plateau de la Mayenne se situe en bordure du site de Terra Botanica, sur la ville d'Avrillé et en continuité d'un espace paysager protégé. Il reste proche du centre-ville d'Angers et d'Avrillé auquel il est relié et facilement accessible par le tramway.

Cet îlot s'insère dans un morceau de ville aujourd'hui à dominante résidentielle, qui inclue également des équipements scolaires et un espace intergénérationnel.

## Faire de ce lieu, un lieu de pause et de reconstruction

La reconstruction du Village Saint-Exupéry va permettre de diversifier les modes de prises en charges et de diminuer le nombre d'enfants vivant en collectivité par un pôle de jour renforcé, accueillant un jardin d'enfants et un secteur pédagogique important. Pour cela, le projet doit constituer un lieu de référence commun protecteur sans être enfermant, adapté aux différents âges et conditions de prise en charge des enfants accueillis.

Le projet établi a pour ambition de faire du Village Saint Exupéry un lieu de pause et de reconstruction pour les enfants. Un lieu de référence, protecteur sans être enfermant, adapté aux différents âges et conditions de prise en charge des enfants accueillis. Dans cet esprit, le village qui accueillera 4 pavillons d'hébergements, un pôle médico-psychologique, un service d'accueil familial, un pôle de jour, une maison des familles et des locaux logistiques, a été pensé comme un ensemble cohérent ; d'où se dégage une sensation d'apaisement.



Les volumétries créées sont de faible hauteur (rez-de-chaussée et R+1) et construites, en périphérie d'îlot le long des voiries, afin de laisser un coeur d'îlot paysager et à l'abri des regards extérieurs.

Ce parti pris favorise une orientation bruyante, vers l'avenue des espaces jours et une orientation calme au nord ou à l'est sur la rue Yvonne Jourjon, des espaces nuit. Il rejoint par ailleurs, les orientations urbaines du site en obéissant à une gradation depuis l'espace public, urbain et dense au sud, jusqu'aux espaces domestiques insérés dans le cadre naturel au nord de la parcelle.



## Une démarche environnementale constructive et paysagère

Le projet prévoit la création d'un grand espace central verdoyant et sportif. Ce jardin se dessine suivant la forme d'une lentille ou se focalise l'ensemble des nouvelles constructions.

Avec une démarche écologique affirmée, le projet prévoit une architecture écologique, avec l'emploi de matériaux simples et faciles d'entretien, une isolation extérieure, des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire.

## Un bâtiment pour accueillir le pôle de jour et le pôle médico-psychologique

Dans un même bâtiment, sont regroupés en rez-de-chaussée le pôle jour (accueil des petits de 0 à 5 ans), composé du pôle pédagogique, du jardin d'enfants, et des services d'accueils des enfants, et le pôle médico-psychologique, laissant à l'étage l'administration.

Une certaine discrétion des entrées parkings et de la cour de service situées sur la rue Yvonne Jourjon.

Une architecture compacte et courbe au sud favorisant l'espace laissé libre pour le jardin central.

La façade sud offre en alignement la continuité d'un premier plan en béton blanc reliant deux volumétries revêtues de bois marquant les angles. Elle constitue une fermeture du site sécurisante qui laisse apparaître par un jeu de bandeaux discontinus et de brèches des espaces plantés (intégrant les clôtures) et des habillages bois. Le R+1 apparaît en deuxième plan revêtu également de bois et couronné d'une couverture zinc en débord.

L'image de l'institution est sécurisante protectrice mais laisse deviner la qualité d'accueil de ses espaces intérieurs plantés.



## Quatre pavillons d'hébergement

Au nord, les quatre pavillons accueillent les groupes 4-8 ans et 6-14 ans. Ces quatre maisons à étage déclinent chacune les trois mêmes matériaux (zinc, enduit et bois). Les façades intérieures de l'îlot ouvertes et colorées expriment la diversité, la différenciation des fonctions communes et des lieux de vie autour d'un espace commun regroupant les divers jardins et activités extérieures du site. Elles se positionnent au nord de l'îlot proche de l'espace vert protégé, préservées des nuisances sonores urbaines.

## La maison des familles

Elle se situe au croisement du boulevard Adrienne Bolland et de la rue Georges Legagneux.. Elle prend une forme cylindrique comme un pavillon ancien, amenant une certaine douceur à ce croisement de rue. Elle a sa propre entrée indépendante accueillant les familles. Elle est desservie pour la logistique de la même manière que les quatre maisonnées par la voie de desserte intérieure.



## Étapes du projet architectural

### 2005

Réalisation d'un audit qui a mis en évidence la restructuration profond du site actuel et la nécessité d'extensions importantes en remplacement de bâtiments non réhabilitables sur un plan technico financier.

### 2007 à 2011

Réalisation du programme de l'équipement par le CERUR après de nombreux aller-retour visant à optimiser le projet et préciser son implantation.

### 2010

Abandon de la solution de restructuration du site actuel du fait d'un coût de réhabilitation de 10M€ avec un chantier de 44 mois en site occupé.

Choix de la solution de restructuration en dehors du site actuel pour un coût de 12 M€ avec un chantier de 18 mois et la possibilité de valoriser le site libéré rue de Frémur.

### 2010 à 2012

Validation du choix de l'implantation sur le plateau de La Mayenne.

### 29 novembre 2011

Délibération de l'assemblée départementale : décision de la construction d'un nouvel établissement à Avrillé pour se mettre en conformité avec la réglementation en termes de sécurité et d'accessibilité et répondre au projet d'établissement et à l'évolution des besoins constatés. (acquisition du terrain pour un montant de 1,1 M).

### Février 2012

Premier concours de maîtrise d'œuvre classé sans suite compte tenu de l'écart trop important entre le cahier des charges et les offres des 5 candidats.

### 2 octobre 2012

Commission de Surveillance : information de la sélection de 5 candidats le 26 octobre 2012.

### 22 février 2013

Commission de surveillance : information sur la tenue d'un nouveau jury.

### 17 mai 2013

Second concours de maitrise d'œuvre fructueux.

### 21 juin 2013

Comité technique d'établissement : information réalisée sur l'action du jury. Celui-ci composé, d'élus de représentants techniques du département auxquels ont été associés des représentants de l'établissement (Chefs de Service, agent de maintenance), a arrêté un projet à l'unanimité.

### 27 juin 2013

Réunion institutionnelle : information sur le projet retenu réalisé par Mme Martin, M. Picard et M. Charcellay.

### Juin 2013 à Mars 2015

Élaboration partagée avec les équipes du VSE sur les aménagements du nouveau bâtiment.

### 23 octobre 2013

Commission de surveillance : Information du maintien de la capacité d'accueil du VSE, de l'existence de places tampons, de l'augmentation de la capacité du SAF (Travaux de Bonneville et dossier CROSMS de 2007 ou pouponnière de 12 places).

### 21 novembre 2013

Réunion institutionnelle : information sur le projet et rappel de la ventilation des places.

### Février à juin 2014

Réunions d'informations mensuelles pour les professionnels du VSE.

### Mars 2014

Validation par le Département de l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par Anjou Loire Territoire (ALTER).

### Avril 2014

L'assemblée départementale a voté à l'unanimité 950 000 € supplémentaires pour le projet architectural.

### Juillet et septembre 2014

Le projet architectural a été présenté aux élus et directions d'Avrillé.

### Septembre 2014

Validation du permis de construire.

### Novembre 2014

Appel d'offres suspendu par le Président du Département au regard des contraintes financières.



## Juillet 2015

Préparation du budget 2016 et travaux préparatoires du projet de gouvernance intégrant la relocalisation.

## 9 octobre 2015

Commission de surveillance : Mme Martin, présidente de la commission de surveillance, informe que « le projet du VSE à Avillé reste une priorité du département », et rappelle que « ce projet a été travaillé avec les professionnels afin de correspondre au projet d'établissement ».

## Février 2016

L'Assemblée Départementale entérine le financement en 2016 du projet architectural.

## Juin 2016

Appel d'offres – Concluant.

## Septembre 2016

Début des travaux de construction .

## Mars 2018

Livraison du Village Saint-Exupéry.



## Les entreprises à l'œuvre sur ce chantier

18 entreprises travaillent sur ce chantier. La majeure partie des entreprises de BTP sélectionnées sont implantées en Maine-et-Loire. Par son ampleur et sa durée (20 mois), le chantier constitue un investissement précieux pour la filière du bâtiment.

### Maitre d'Ouvrage

Département de Maine-et-Loire

### Maitre d'Ouvrage Déléguée

ALTER PUBLIC

### Architecte conception

Cabinet DURANT MENARD THIBAULT

### Architecte d'opération

M. Gilles MENETRIER

### La maîtrise d'œuvre

Cabinet GOUSSET, OTEIS Isateg, INDDIGO, SERDB, BEGC, COTE PAYSAGE

### La coordination SPS

VERITAS

### Le bureau de contrôle technique

SOCOTEC



# Village Saint-Exupéry

Plateau de la Mayenne secteur d'Avrillé

Contact presse :  
Freddy Durandet  
Alter Public  
f.durandet@anjouloireterritoire.fr  
02 41 18 21 21

